



## Comment quitter mon conjoint sans avoir de crainte

Par **frisquette**, le **08/11/2010** à **09:42**

Bonjour,

voila j'ai un conjoint tres violent verbalement surtout quand il a bu, et ceci devant notre fils de 3 ans, je pense le quitter mais j'ai tres peur qu'il veuille la garde alterner de notre enfant (1 semaine chacun) je desirerai qu'il ne l'ai que un week end sur 2 et les vacances voir un jour dans la semaine aussi (je ne veut pas le priver de son papa) je suis salarie et adore mon petit garcon c'est d'ailleurs pour lui que je reste merci de m'aider et de me dire si j'ai des crainte a avoir et comment proceder

Par **aliren27**, le **08/11/2010** à **10:01**

Bonjour,

prenez contact avec le JAF de votre département. D'autre internautes vont intervenir pour vous guider.

Courage et cordialement

Par **frisquette**, le **08/11/2010** à **10:13**

merci beaucoup pour votre reponse qu'est ce le JAF je n'ai jamais eu a faire a tout cela ?

merci

Par **mimi493**, le **08/11/2010 à 13:54**

Commencez par aller voir un avocat pour le divorce.

Par **Marion2**, le **08/11/2010 à 14:05**

Bonjour frisquette,

Tout d'abord, êtes-vous mariée ?

Beaucoup de personnes utilisent le terme conjoint pour la personne avec qui elles vivent alors que ce terme ne s'adresse qu'aux personnes mariées.

Si vous êtes mariée, comme vous l'a dit mimi493, consultez rapidement un avocat.

Si vous n'êtes pas mariée, envoyez un courrier recommandé AR (avec Accusé Réception) au JAF (Juge aux Affaires Familiales) auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) dont vous dépendez.

Dans ce courrier recommandé AR, vous expliquez au JAF que vous voulez quitter votre concubin qui est également le père de votre enfant et parlez-lui également des problèmes de violence verbale.

Le JAF statuera sur la garde de l'enfant ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Vous pouvez également contacter un avocat si vous le souhaitez, mais ce qui engendrera des frais.

Bon courage.

Par **mimi493**, le **08/11/2010 à 14:29**

Le problème est qu'en contactant le JAF alors que les parents vivent encore ensemble, sur quoi va-t-il statuer ? la violence verbale, ça sera parole contre parole, idem pour le problème d'alcool.

Et surtout, vivre avec une personne potentiellement violent alors qu'il va recevoir la convocation en justice, ça risque d'être dangereux.

Mieux vaut prendre un avocat, monter avec lui le départ du domicile avec l'enfant et après seulement voir ce qu'il y a à faire avec le JAF

Par **frisquette**, le **08/11/2010** à **15:04**

MERCI DE VOTRE SOUTIENT JE SUIS PACSE NON MARIE

Par **frisquette**, le **08/11/2010** à **15:07**

a votre avis il vaut mieux prendre un avocat avant de partir ? au sujet de mon fils pensait vous qu'a 3 ans j'ai le droit a la garde et qu'il ne l'ai que un week end sur 2 ? merci beaucoup

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **15:12**

Tout est possible.

Si possible, déménagez suffisamment loin pour que la résidence alternée ne soit pas possible (à condition qu'il ne déménage pas à son tour).

Vu ce que vous décrivez, un avocat, avant de faire quoi que ce soit vous mettant en tort, serait judicieux

Par **frisquette**, le **08/11/2010** à **15:39**

Merci beaucoup je vais y penser j'ai beaucoup de mal a franchir le pas je le reconnais